

La lettre d'infO des assO du Centre-Val de Loire

DELEGATION REGIONALE A LA VIE ASSOCIATIVE (DRVA) DU CENTRE VAL-DE-LOIRE

Numero 2 – Septembre 2022

À retrouver en ligne sur : https://www.ac-orleans-tours.fr/node/123019

▶ Actualités de la vie associative dans la région Centre-Val de Loire

ASSISES REGIONALES DE LA VIE ASSOCIATIVE : RETROUVEZ LES REPLAYS ET CONTRIBUEZ !

Les Assises régionales de la vie associative se sont déroulées le 22 juin dernier. Sur le site dédié, vous pouvez **revoir les interventions** en plénière, **retrouver les supports de présentation** ainsi que diverses ressources complémentaires. En prolongement de cette journée, un **appel à contributions** a été lancé pour compléter les réflexions et propositions émises lors des ateliers. N'hésitez pas à ajouter vos idées et vos commentaires, ce qui permettra également d'enrichir le rapport sur la vie associative du Conseil régional qui sera publié en fin d'année.

Phttps://assises.lemouvementassociatif-cvl.org

▶ Actualités nationales de la vie associative

DECLARATION DES DONS: LE FORMULAIRE EN LIGNE EST DISPONIBLE

L'article 19 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 impose aux organismes bénéficiaires de dons des particuliers ou des entreprises de déclarer les dons au titre desquels ils ont émis des reçus fiscaux indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt prévues par le régime de faveur du mécénat. L'obligation déclarative porte sur le nombre de reçus émis au titre de la dernière année civile ou du dernier exercice ainsi que sur le montant total en euros des dons correspondants. **Pour les organismes non soumis au dépôt d'une déclaration fiscale**, la déclaration se fait en ligne sur www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-dons.. La déclaration peut être effectuée par le dirigeant de l'organisme ou toute personne mandatée par ce dernier pour effectuer la déclaration (salarié, bénévole, conseil, etc.), dans les trois mois de la clôture de l'exercice (exceptionnellement, en 2022, le dépôt de la déclaration est possible jusqu'au 31 décembre 2022).

Pour en savoir plus : https://www.impots.gouv.fr/professionnel/declaration-des-dons-et-recus

▶ Des financements pour vos projets

FONJEP JEUNES

L'appel à projets "postes FONJEP jeunes" est ouvert pour l'année 2022 à compter du 1er juillet 2022. Répertorié dans le Plan de relance du gouvernement, il s'inscrit dans le dispositif #1jeune1solution. Les subventions, d'un montant de 7 164 € par an, visent à soutenir le recrutement de jeunes de 18 à moins de 31 ans. En région Centre-Val de Loire, le dispositif fait l'objet d'un appel à projets répondant à un double objectif : d'une part soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi, d'autre part encourager l'action associative.

PRetrouvez l'appel à projets sur https://www.ac-orleans-tours.fr/appels-a-projets-destines-aux-associations-fdva-fonjep-123061#summary-item-7

▶ Enquête & informations pratiques

IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES ASSOCIATIONS: RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE NATIONALE & PANORAMA RÉGIONAL

Les résultats de **l'enquête nationale « Printemps 2022 : où en sont les associations »** (portée par Recherches&Solidarités en partenariat avec Le Mouvement Associatif) ont été rendus publics fin juin. Les principales inquiétudes concernent les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités, le renouvellement des dirigeants, la situation financière et la diminution du nombre d'adhérents

Parallèlement, l'Observatoire porté par la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) publie un panorama sur « l'impact de la covid-19 sur la vie associative en région CVL », basé sur les travaux du Mouvement Associatif Centre-Val de Loire.

 \P Retrouver les résultats de l'enquête nationale et visionner un webinaire : $\frac{\text{https://recherches-solidarites.org/blog/2022/06/27/ora-barometre-2022/}{\text{https://recherches-solidarites.org/blog/2022/06/27/ora-barometre-2022/}$

🕴 Télécharger le panorama régional : https://www.cresscentre.org/wp-content/uploads/2022/06/Panorama-Vie-Asso-web.pdf

« FAIRE ENSEMBLE » : GUIDE METHODOLOGIQUE DE LA FONDA

Fruit de 5 ans de travail, ce guide accompagne les acteurs du monde associatif dans la structuration de coopérations. Il s'appuie sur les expérimentations et initiatives portées par la Fonda et ses partenaires. Il est structuré en trois grands chapitres : déclencher l'action, organiser la communauté d'action et animer la communauté d'action.

 $\cite{PRetrouver le guide : $\underline{www.fonda.asso.fr/ressources/quide-methodologique-du-faire-ensemble}$}$

MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES : UN GUIDE PRATIQUE MINISTÉRIEL & UNE ENQUÊTE

Grâce au mécénat de compétences, des salariés peuvent mettre leur savoir-faire au service de l'intérêt général, dans le cadre de leur contrat de travail et sur leur temps de travail. Pour aider les dirigeants à s'investir dans ce dispositif méconnu, le gouvernement lance un guide pratique à destination des TPE et PME qui souhaitent s'engager.

Pour en savoir plus et télécharger le guide : www.economie.gouv.fr/mecenat-competences-quide-pratique-redonner-sens-travail#

Par ailleurs, **l'INJEP et le laboratoire IRISSO-CNRS de l'université Paris-Dauphine mènent une enquête** sur la mise en œuvre du mécénat de compétences dans les associations françaises et ses effets. Dans ce cadre un questionnaire est diffusé à toutes les associations françaises.

Pour répondre au questionnaire (15 minutes environ) : https://mdc-injep.limesurvey.net/786318?lang=fr

LES ASSOS AU DEFI DE L'INCLUSION NUMERIQUE : REPLAY DU WEBINAIRE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Ce webinaire d'1h30 s'interroge sur l'adaptation des associations aux outils numériques, et à leur mise en place en interne : Comment engager une réflexion sur l'inclusion numérique en interne ? Comment penser l'intégration de nouveaux outils numériques dans mon association ? Comment embarquer l'ensemble des parties prenantes autour de ces nouveaux usages ?

Visionner le replay : https://www.youtube.com/watch?v=JuTU8SHiiho



Des réponses à vos questions!

Les associations doivent-elles détenir l'immatriculation tourisme pour organiser un voyage?

La loi 2009-888 du 24 juillet 2009 relative à la modernisation du tourisme impose une **obligation d'immatriculation touristique** pour les associations qui peuvent être amenées à intervenir dans le secteur touristique. Cette immatriculation vise à maîtriser autant que possible les risques (physiques et pécuniaires) pour les participants aux voyages, en soumettant les opérateurs à des obligations de garantie financière, d'assurance de responsabilité civile professionnelle et d'aptitude professionnelle.

Si le principe est donc l'obligation d'immatriculation, il existe dans le code du tourisme des dispositions spécifiques concernant les associations ou organismes sans but lucratif. C'est ainsi que l'article L.211-18 III-a du code du tourisme précise que ne sont pas tenus de satisfaire aux conditions d'aptitude professionnelle, d'assurance de responsabilité civile professionnelle et de garantie financière et à l'immatriculation les associations et les organismes sans but lucratif qui n'ont pas pour objet l'organisation de voyages et de séjours et qui ne se livrent à ces opérations qu'à l'occasion de leurs assemblées générales ou de voyages exceptionnels, liés à leur fonctionnement et qu'ils organisent pour leurs adhérents ou ressortissants. Cependant, le législateur n'a pas précisé le nombre de voyages au-delà duquel l'immatriculation est requise. Cette disposition ne pourra le cas échéant être interprétée que par le juge.

- $\it P$ Pour en savoir plus : $\underline{\it https://fms.unat.asso.fr/quest-ce-que-limmatriculation\#immatriculation}$
- $eals Pour faire une demande d'immatriculation ou consulter la liste des opérateurs immatriculés : <math display="block"> \underline{www.atout-france.fr}$
- Pour se faire accompagner: www.unat-centrevaldeloire.fr/centre-valdeloire@unat.asso.fr



Agenda

SEPTEMBRE POUR APPRENDRE: MOBILISATION DES BÉNÉVOLES POUR PLUS D'ÉGALITÉ ÉDUCATIVE

La campagne « Septembre pour apprendre » vise à sensibiliser le grand public aux inégalités éducatives et de mobiliser des bénévoles partout en France. 1 300 missions de bénévolat sont disponibles sur la plateforme jeveuxaider.gouv.fr et **35 000 bénévoles sont recherchés** par les structures partenaires. Les associations et collectivités territoriales intervenant dans le domaine de l'éducation et recherchant des bénévoles peuvent également publier leurs missions sur la plateforme.

ho Pour en savoir plus : $\underline{\text{https://www.jeveuxaider.gouv.fr/engagement/septembre-pour-apprendre/}}$

DU 2 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE : LE DÉVELOPPEMENT LOCAL FAIT SA RENTRÉE

Du 2 septembre au 20 octobre 2022, les associations et structures de développement local se rassemblent dans une programmation commune pour diffuser la culture du développement local et agir pour les transitions territoriales. Evènements nationaux ou locaux.

🕴 Retrouver toute la programmation de la rentrée du développement local : https://rentreedudeveloppementlocal.org/?PagePrincipale/iframe